



## Le Maroc se dote d'un «référentiel d'emplois»

Publié par Mounir Siraj le 02-04-2009 à 11:58

Numéro de parution 1892

Les répertoires emplois et métiers (REM) ainsi que les référentiels emplois et compétences (REC) sont des références indispensables sur le marché du travail. Leur élaboration a nécessité 1,5 M d'euros débloqués par l'UE.

Le secteur de la formation professionnelle, les opérateurs d'intermédiation et les entreprises ont découvert en avant-première, mardi 31 mars à Casablanca, les répertoires emplois et métiers (REM) ainsi que les référentiels emplois et compétences (REC). Ces deux outils, adaptés au contexte socio-économique national, ont été élaborés par le projet Meda 2-Formation professionnelle en partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, l'ANAPEC et les professionnels des secteurs du tourisme, du textile et des nouvelles technologies. Actuellement, 99 fiches REM et 141 fiches REC sont réparties respectivement sur trois secteurs prioritaires de l'économie nationale à savoir le tourisme et l'hôtellerie le textile et l'habillement et les TIC. Leur élaboration a nécessité un financement de 1,5 million d'euros, assuré par l'Union européenne, et la mobilisation d'un effectif de 15 experts nationaux et internationaux et des entreprises pendant plus de 3 ans. Théoriquement, les REM couvrent les métiers et professions de l'ensemble des secteurs d'activités marocains. Ils ciblent un large public, comme ils visent à faciliter les opérations d'élaboration et de traitement des offres d'emploi. Ces répertoires comprennent un ensemble de fiches descriptives du profil de chaque métier identifié ainsi qu'un système de classement par domaines et sous domaines. À chaque fiche REM correspond un ou plusieurs référentiels emploi-compétence (REC). Contrairement aux répertoires, les REC sont tournés vers un usage interne, dédié aux entreprises du même secteur pour les aider à élaborer leurs outils de gestion de ressources humaines. La cérémonie de présentation des REM et des REC a été présidée par Jamal Rhmani, ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Mohamed Boussaid, ministre du Tourisme et de l'Artisanat et Ahmed Chami, ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies. Dans son allocution, M. Rhmani a précisé que «l'élaboration de ces répertoires s'inscrit dans la réforme engagée par le ministère de l'Emploi pour la réingénierie du système de formation professionnelle selon l'approche par compétences». Et de poursuivre «cette réforme vise à mettre en place une nouvelle logique de réponse aux besoins en compétences des entreprises et implique des changements majeurs dans la façon de planifier la formation, de la gérer, de la dispenser et de l'évaluer». En effet, les REM et REC, introduits pour la première fois au Maroc, permettent au secteur de la formation de développer des programmes en adéquation avec la demande. Concernant les opérateurs d'intermédiation, les REM et REC mettent à leur disposition des outils de rapprochement et d'orientation des demandeurs d'emploi. Quant aux entreprises, ces outils sont un moyen pour mieux identifier, exprimer et satisfaire leurs besoins en compétences. Pareillement, les REM et REC faciliteront également la mise en place du cadre national des certifications qui a pour objectifs d'améliorer la mobilité et l'intégration des travailleurs et des apprenants dans le cadre de l'accord du Statut avancé signé entre le Maroc et l'Union européenne.

Cet article provient du Quotidien Aujourd'hui Le Maroc: <http://www.aujourd'hui.ma>

URL de cet article: <http://www.aujourd'hui.ma/societe-details68072.html>